

Les enfants de la Creuse : une lente reconnaissance, une difficile réparation

Dès les années 60, les faits sont connus et semblent ne choquer personne. Connus des autorités bien sûr, mais aussi de la presse locale, comme le quotidien Le Populaire du Centre (articles datés de septembre 1966). A l'époque, même les actualités télévisées régionales relatent avec indulgence l'arrivée massive des enfants réunionnais dans un foyer à Guéret.

Certains s'indigneront de la situation, en vain. En 1968, "Témoignages", quotidien communiste de La Réunion, dénonce : « ce trafic d'enfants serait massif : nous avons parlé d'un départ de 50 ces jours-ci. Pire, c'est l'administration elle-même qui l'organise. Le préfet Vaudeville, sous l'autorité directe auquel se ferait le trafic, doit répondre aux questions que nous lui avons posées. »

En 1975, le directeur de la Santé condamne ces migrations forcées, parlant de "déportation". Mais Michel Debré ne veut rien entendre. Pire : ceux qui contestent sont écartés, à l'image du directeur du foyer de Guéret qui voulait amener les enfants en vacances à La Réunion en 1970... Ce n'est qu'en 1981, sous Mitterrand, que le programme est enfin arrêté.

2002. Trente-cinq ans après avoir été enlevé à sa mère à la Réunion et envoyé en Creuse, Jean-Jacques Barbey sera le premier des réunionnais exilés à porter plainte contre l'Etat Français.

Il demande le droit de récupérer son nom de naissance : Jean-Jacques Martial.

Il demande aussi une indemnisation du préjudice subi. Sa requête ne sera pas suivie d'effets, mais elle suscite une série de recours judiciaires.

En 2002, à la demande du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, l'**Inspection Générale des Affaires Sociales** (IGAS) rend un rapport intitulé "Rapport sur la situation d'enfants réunionnais placés en métropole dans les années 1960 et 1970". Il recense 1615 enfants transférés

Ce rapport conclut dans une double négation que *"la mission ne peut dresser un bilan négatif de la migration des pupilles réunionnais placés en métropole"*.

Philippe Vitale, sociologue auteur de l'ouvrage *Tristes tropiques de la Creuse*, analyse: « *C'est une mémoire accablée et accablante: les ex-pupilles n'arrivent pas à sortir de leur douleur, de leur litanie. Il y a eu une telle violence symbolique qu'ils n'arrivent pas à traiter politiquement leur affaire.* »

Début **2013**, un «Comité pour la commémoration du cinquantième des enfants déportés de la Creuse» se forme sous l'impulsion de l'historien Sudel Fuma, époux d'une des ex-pupilles. A la Réunion, le groupe obtient de la présidente du conseil général, qu'elle finance une œuvre d'art à l'aéroport Roland-Garros. Inaugurée le 22 novembre 2013, elle reconnaît l'«exil» des enfants.

<https://www.duo.uio.no/bitstream/handle/10852/55680/Les-enfants-de-racine-s-de-la-Re-union--Brinchmann-Anja-masteroppgave.pdf?sequence=8&isAllowed=y>

Mardi 18 février 2014, Ericka Bareigts, députée de la Réunion, dépose une résolution à l'Assemblée nationale pour sortir de l'ombre cet épisode méconnu.

Elle comporte un article unique.

« **L'Assemblée nationale, [...] considérant que l'État se doit d'assurer à chacun, dans le respect de la vie privée des individus, l'accès à la mémoire ; Considérant que les**



enfants, tout particulièrement, doivent se voir garantir ce droit pour pouvoir se constituer en tant qu'adultes ; Considérant que dans le cas du placement des enfants réunionnais en métropole entre 1963 et 1982 ce droit a été insuffisamment protégé ;

1. Demande à ce que la connaissance historique de cette affaire soit approfondie et diffusée ;

2. Considère que l'État a manqué à sa responsabilité morale envers ces pupilles ;

3. Demande à ce que tout soit mis en œuvre pour permettre aux ex-pupilles de reconstituer leur histoire personnelle. »

L'Assemblée Nationale l'adopte (125 pour, 14 contre).

Août 2015. Des associations de défense des intérêts des enfants se sont créées qui finissent par se regrouper dans la FEDD : Fédération des enfants déracinés des départements et régions d'outre-mer.

<https://www.federationdesenfantsderacinesdesdrom.com/>

Les trois associations, « Rasin Anler » située à La Réunion, « Les Réunionnais de la Creuse » et « Couleur Piment Créole » localisées en Métropole, ont pour but de mener des actions pour que l'histoire des enfants réunionnais et des autres DOM exilés de force de 1960 à 1983 soit reconnue.

18 février 2016. George-Pau Langevin, ministre des Outre-mer, installe la Commission nationale sur les enfants réunionnais de la Creuse, présidée par Philippe Vitale, sociologue. Chargée d'étudier tous les transferts forcés, d'approfondir la connaissance des faits et de contribuer à sa diffusion elle doit remettre un rapport finalisé en février 2018. Dans un rapport d'étape en début d'année, elle a établi que les premiers transferts de mineurs ont eu lieu avant 1963 (elle figure en 1962 dans un rapport sur le développement agricole) et recensé 2150 mineurs exilés de force entre 1966 et 1982.

16 Février 2017. Ericka Bareigts, devenue ministre des Outre-mer, signe une convention pour l'accompagnement des intéressés dans leur démarches et annonce la création d'une bourse de mobilité gérée par l'UDAF pour permettre aux « Réunionnais de la Creuse » de se rendre une fois tous les trois ans à La Réunion (billet d'avion pris en charge à 90% par l'Etat).

10 avril 2018 La Commission Vitale rend son rapport au gouvernement, pointant du doigt les traumatismes subis, aggravés par l'acculturation, la privation de l'identité et l'isolement, sans parler des carences des services de l'Etat de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

« Ce rapport n'est pas une fin. C'est une étape nouvelle vers la reconnaissance de votre propre histoire et, au-delà, de celle de tous les enfants déracinés de France.

Ce rapport n'efface pas les fautes commises. Il n'exonère pas l'Etat de ses erreurs passées mais il a l'immense mérite de vous permettre de vous réapproprier votre passé. » (discours Ministre)

Le rapport préconise de créer un lieu mémoriel, une journée commémorative et d'intégrer cet épisode méconnu dans les livres d'histoire.

Novembre 2019. Lors d'une conférence de presse à Paris les associations d'ex-mineurs Réunionnais transplantés en métropole dénoncent l'inaction du gouvernement à leur encontre. Et veulent relancer leur combat devant la presse : un combat moins judiciaire et plus politique qui pourrait servir d'exemple aux autres enfants qui ont subi des traumatismes similaires aux leurs, ailleurs en France ou dans le monde.

Pour cela ils demandent au Gouvernement de prendre enfin en compte leurs

revendications dont certaines étaient déjà mentionnées dans le rapport d'experts indépendants qui avait rendu ses conclusions il y a un an et demi.

Dans un communiqué, Philippe Vitale soutient à titre personnel la démarche des associations et leur volonté de faire bouger le Gouvernement. Il constate que *"peu de mesures ont été mises en œuvre" ... "si ce n'est la perpétuation des mesures mises en place par la précédente ministre des Outre-Mers Ericka Bareigts"*.

Cette histoire de migration doit être réintégrée dans l'histoire nationale : ***elle n'est pas un épiphénomène, mais un épisode qui révèle la face sombre du projet républicain*** (Ivan Jablonka, historien).